



# La voix Municipale

Lundi, 15 août 2011  
Vol 28, numéro 06

## MUNICIPAL EN BREF

Résumé de l'assemblée du 8 août dernier...

La municipalité a reçu confirmation d'une subvention de 10 000 \$ accordée par la ministre des Transports dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal. Cette subvention faisait suite à une recommandation du député Alexandre Cloutier.

Des travaux seront entrepris en vue d'éliminer la végétation qui obstrue l'écoulement de l'eau dans la rivière noire à partir du rang 7 sur une distance d'environ 1/3 de kilomètre. Au printemps dernier, nous avons assisté à de nombreux débordements de la rivière dans ce secteur où la décharge ne peut suffire au débit printanier.

Le conseil municipal a reçu une pétition intitulée "contre le contrôle des fosses septiques par la municipalité de Sainte Monique", laquelle pétition portait la signature de 70 citoyens. A cet effet, le conseil municipal a pu expliquer l'environnement dans lequel évolue ce dossier. D'abord et avant tout, la gestion de la collecte des boues septiques serait effectuée par la Régie des Matières Résiduelles (RMR) si le cas s'appliquait. La RMR a acquis ou obtenu la compétence (on lui reconnaît cette responsabilité) par décret provincial, au même titre que les Régies Incendies qui ont été imposées par le gouvernement via les schémas de couverture de risques en incendie. La municipalité n'a rien à voir avec cette démarche sauf que la position de la RMR quant à vouloir prendre en charge cette responsabilité devra recevoir l'approbation des maires de la MRC de Lac St Jean Est. C'est à ce titre que M. Georges Bouchard a mentionné que les maires des municipalités n'accepteront pas à n'importe quel prix de faire assumer la vidange des fosses septiques sur leur territoire. La RMR en est tout à fait consciente et n'imposera pas, si le cas s'appliquait, des frais bien supérieurs à ce qu'il en coûte aujourd'hui pour vidanger les fosses septiques. Pour le moment, vidanger une fosse

septique d'une résidence habitée à l'année à Sainte Monique coûte environ 140 \$. Les citoyens font en général vidanger leur fosse à tous les deux ans. Toujours dans l'expectative, les fosses des chalets seraient vidangées à tous les 4 ans à moins d'exception (chalet habité à l'année). La facturation serait répartie sur deux ans ou 4 ans selon la fréquence de vidange. S'il s'agit d'une résidence et qu'il en coûterait 140 \$ par année, il serait facturé 70 \$ par année au lieu de 140 \$. La RMR est en processus d'appel d'offres pour connaître quel sera le coût qui devrait être chargé pour vidanger les fosses septiques. Une fois connu, le coût fera l'objet d'un projet de calcul qui sera sujet à l'approbation de la MRC. Le coût sera donc déterminant dans cette démarche. S'il n'y a pas d'avantages à en retirer, il n'y a pas de raison pour payer plus cher et c'est la position que le conseil veut défendre.

La municipalité a fait une nouvelle demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue de rénover le centre des loisirs et couvrir la patinoire local d'un dôme. Si le projet était accepté, il serait subventionné dans une proportion d'environ 66%. Le projet est estimé à 1,100,000 \$.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu mardi le 6 septembre à 19H30, soit le lendemain de la fête du Travail.

## LES FLEURONS DU QUÉBEC

Le 23 août prochain à 15 heures, quelques membres du jury des "Fleurons du Québec" feront une tournée sur le territoire de la municipalité en vue d'attribuer un pointage sur l'aménagement paysager de la municipalité. L'attribution du pointage se fera sur un total de 1000 points tenant compte de nos parcs,

édifices, commerces, résidences, de la vue d'ensemble de la municipalité. Le comité aura l'occasion de remettre un rapport en vue de proposer des améliorations qu'il serait souhaitable d'apporter. Au cours de cette inspection, des photos seront prises et pourront être utilisées à des fins promotionnelles sur internet. Les citoyens et commerçants de Ste Monique peuvent contribuer à faire augmenter le pointage qui sera attribué en procédant à la tonte de leur gazon, en faisant un petit effort supplémentaire pour améliorer l'esthétique de leur emplacement de différentes façons.

Quelle serait la motivation qui devrait pousser les citoyens à participer à ce défi? Ce sera à l'avantage de tous! Qui n'aime pas voir un beau paysage, que ce soit pour nous tous ou pour tous les visiteurs qui font halte à Sainte Monique? La participation de la population en général fera une différence. Merci à l'avance de votre participation.

### **PARC MUNICIPAL RUE BÉDARD**

Nous avons reçu des plaintes justifiées à l'effet que des conducteurs circulaient sur le terrain du parc municipal (rue Bédard) afin d'éviter un dos d'âne qui a été placé sur la rue en façade de ce parc. L'intention d'installer un dos d'âne, vous le devinez n'a que pour but d'assurer la sécurité des enfants et des parents qui les accompagnent... Il est fort probable que si le mot se communique, ce rappel à la sécurité sera pris au sérieux et surtout, qu'il sera suivi par une conduite appropriée.

### **LOISIRS EN BREF...**

Centre de conditionnement: retour de l'entraîneur et de l'horaire d'automne en date du 12 septembre

Gymnase... Il a été repeint. Il sera de nouveau à l'usage populaire au début de septembre. Pour réservations, communiquez avec Mme Suzie Belleau (347-3818).

### **INFORMATIONS D'INTÉRÊT PUBLIC**

Prédication missionnaire (Jean-Paul Lachance) Fin de semaine du 27-28 août 2011.

Changement d'heures des messes débutant la fin de semaine du 3-4 septembre 2011

Sainte-Monique :	16h00
Ascension de Notre Seigneur :	19h00
St-Cœur-de-Marie :	9h00
St-Henri-de-Taillon :	11h00

ooo Prières aux Cimetière ooo

### **Dimanche 11 septembre 2011**

Sainte-Monique :	13h00
St-Henri :	14h00
St-Cœur-de-Marie :	15h00
Ascension de Notre Seigneur :	16h00

### **Fête des bénévoles de l'Unité à St-Henri-de-Taillon :**

Salle Bellevue, Vendredi le 16 septembre 2011 à 17h00

---O-OOO-O---